



Document de séance

B8-1123/2016

21.11.2016

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée à la suite d'une déclaration de la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

conformément à l'article 123, paragraphe 2, du règlement

sur la situation en Syrie
(2016/2933(RSP))

Mario Borghezio, Mylène Troszczynski, Marie-Christine Arnautu
au nom du groupe ENF

**Résolution du Parlement européen sur la situation en Syrie
(2016/2933(RSP))**

Le Parlement européen,

- vu la déclaration de la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité du 26 octobre 2016 sur la situation en Syrie,
 - vu l'article 123, paragraphe 2, de son règlement,
- A. considérant que les hostilités en Syrie ne cessent de s'aggraver et causent de nombreuses victimes parmi les civils;
1. condamne fermement toutes les attaques perpétrées contre les civils et les infrastructures civiles;
 2. constate que l'Union européenne se concentre principalement sur les aspects humanitaires du conflit; craint que l'aide humanitaire ne soit détournée au profit de groupes terroristes;
 3. met en lumière le rôle ambigu joué dans le conflit syrien par la Turquie, qui cherche avant tout à porter un coup d'arrêt à l'expansion des milices kurdes, plutôt qu'à combattre le groupe État islamique sur le territoire syrien;
 4. constate que le pétrole issu des territoires contrôlés par le groupe État islamique est exporté vers la Turquie, offrant ainsi un financement supplémentaire pour les activités terroristes en Syrie, en Europe et ailleurs;
 5. condamne le soutien apporté par la Turquie aux groupes d'opposition qui ont été infiltrés par des combattants djihadistes;
 6. condamne les livraisons d'armes et toute autre forme de soutien au groupe État islamique, au Front Fatah al-Cham (anciennement Front Al-Nosra) et à d'autres groupes djihadistes en Syrie;
 7. s'inquiète de rapports de sources de renseignements indiquant que le groupe État islamique prévoit des attaques chimiques au gaz contre les militaires et les populations civiles à Alep-Est;
 8. invite instamment tous les participants du Groupe international d'appui pour la Syrie à reprendre les négociations en vue d'instaurer une trêve solide et à intensifier leurs efforts en vue d'un règlement politique durable de la situation en Syrie;
 9. charge son Président de transmettre la présente résolution à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, au Conseil, à la Commission, au Secrétaire général des Nations unies, ainsi qu'à toutes les parties au conflit en Syrie.